

Saint-Amand, le 31 décembre 2018

*Objet : Enquête d'utilité publique du SAGE Somme cours d'eau côtiers*

Monsieur le Commissaire Enquêteur,

J'ai bien pris connaissance du dossier d'enquête concernant une évaluation expérimentale de l'entretien des rivières ; comme je suis propriétaire de parcelles traversées par la Celle sur la commune de Fontaine-Bonneleau (60360), je me permets, par les présentes, de faire remonter des informations pouvant étayer votre étude.

En ce qui concerne la parcelle E 107 qui est régulièrement inondée, je crois pouvoir affirmer que l'origine est due à une retenue d'eau sur le bief d'un ancien moulin dont le propriétaire ne semble pas satisfaire à ses obligations légales d'entretien, ce qui entraîne un envasement excessif ; de plus, lors de violents orages ma ferme est substantiellement inondée.

Par ailleurs, dans la section cadastrée « La prairie de Fontaine », la commune et les riverains avaient nettoyé un fossé qui alimente la Celle ; or en aval, d'autres riverains ont mis en place une retenue pour alimenter leur étang, ce qui a pour conséquence d'anéantir le travail collectif et surtout de porter préjudice aux peupleraies qui souffrent du mauvais écoulement de l'eau dû au rebouchage dudit fossé ; l'asphyxie des peupliers conduit à leur dépérissement anéantissant ainsi les efforts de l'administration de l'État pour valoriser le reboisement en incitant les propriétaires à respecter un code de bonnes pratiques sylvicoles.

En espérant que ces remarques seront précieuses pour l'avancement de votre enquête, je vous prie de recevoir l'expression de ma considération distinguée.